



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 3 mai 2021 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé  
Les conseillers et conseillères :  
Siège no 1 Absent  
Siège no 2 Carole Desbiens  
Siège no 3 Laurette Lévesque  
Siège no 4 Viateur Dubé  
Siège no 5 Nicholas Dubé  
Siège no 6 Hugo Tardif

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent.

En raison des mesures liées à la pandémie et conformément aux recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la séance s'est tenue à huis clos et par téléconférence. La population fut invitée à soumettre leurs questions à l'avance à l'administration municipale.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

21-05072 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

21-05073 Procès-verbaux des réunions du 6 et du 15 avril 2021

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2021, soient adoptés tel que rédigé.

21-05074 Comptes du mois d'avril 2021

La liste des comptes du mois d'avril a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 3 mai et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Viateur Dubé, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 avril 2021	46 995,87 \$
Comptes payés d'avance	59 639,91 \$
<b>TOTAL</b>	<b><u>106 635,78 \$</u></b>

21-05075 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 30 avril sont lus par Michael Marmen, directeur général.

21-05076 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

a. Par Richard F. Dubé :



- MRC du Témiscouata, le 12 avril 2021 ;
- RIDT, Annu ;
- CADL, le 8 avril 2021 ;

b. Par Carole Desbiens :

- Association sportive, le 15 avril 2021 ;

21-05077 Appui à la CADL concernant le projet de la Luge Géante et à la proposition du choix de son emplacement

Considérant la présentation du projet de la Luge Géante fait par la CADL lors de la dernière séance du conseil, soit le 5 avril dernier ;

Considérant que la présentation faite par les membres de la CADL fut rigoureuse et a su bien étaler le projet dans son ensemble, incluant son financement et le choix proposé pour son emplacement.

Considérant qu'à la satisfaction des membres du conseil, la CADL a répondu adéquatement aux questions et aux interrogations soulevées. Pour ces raisons, les membres du conseil ont déclaré à vive voix et unanimement être favorables au projet et au choix de l'emplacement proposé, c'est-à-dire le parc du 150<sup>e</sup> ;

Considérant les dimensions considérables de la Fresque associée au projet de la Luge Géante et le fait que l'emplacement proposé pour celle-ci longe la route 291, les représentants de la CADL ont demandé au conseil municipal son appui pour l'obtention d'un permis d'installation auprès du Ministère des Transports du Québec.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Hugo Tardif, il est résolu unanimement d'appuyer la CADL dans son projet de Luge Géante. Plus particulièrement, les membres du conseil réitèrent leur soutien quant au choix de l'emplacement proposé, c'est-à-dire le parc du 150<sup>e</sup> situé dans la municipalité. De plus, le conseil municipal est d'accord que l'obtention d'un permis auprès du MTQ est nécessaire. Pour cette raison et afin d'appuyer le projet de la CADL, la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata mandate son directeur général, Michael Marmen, à faire les démarches nécessaires auprès du MTQ pour l'obtention d'un permis autorisant l'installation de la Fresque à l'endroit indiqué.

21-05078 Transfert de fonds municipaux pour les projets communautaires de la CADL

Tel que prévu au budget 2021, et en vertu des ententes conclues entre la Municipalité et la CADL, les montants suivants seront transférés dans le compte bancaire de la CADL afin d'appuyer leurs divers projets communautaires :

1. 2 825 \$, montant relié aux commandites perçues pour le projet de la luge ;
2. 490 \$, balance d'une subvention reçue en vertu du projet de cour d'école en 2016 ;
3. 750 \$, subvention perçue à partir du Fond culturel (MRC) et dont un montant de 250 \$ reste à percevoir (enveloppe totale de 1000\$) ;
4. 2 940 \$, balance non utilisée d'un montant de 5 000\$ alloué par le conseil municipal dans son budget 2020 pour les projets de la CADL ;
5. 10 000 \$, montant alloué par le conseil municipal à son budget 2021 pour compléter le projet de luge géante de la CADL.

Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyé par Viateur Dubé, il est résolu unanimement d'autoriser l'administration municipale à procéder au transfert de fonds à la CADL pour les montants indiqués plus haut. Le transfert de fonds se fera à partir du poste budgétaire numéro 02-690-00-997.



21-05079      Permission de voirie pour l'année 2021

ATTENDU que la Municipalité devra peut-être exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU que la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Sur la proposition de Viateur Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021, et qu'elle autorise Michael Marmen, directeur général ou Josée Chouinard, directrice générale adjointe, à signer les permis.

21-05080      Contrat des Serres de l'avenir

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement de retenir les services de l'entreprise *Serres de l'avenir*, pour un total de 20 jardinières. Que les Serres de l'avenir fournissent les crochets et qu'il les installe. Il est également résolu de demander aux Serres de venir faire l'entretien tôt en début de saison et d'en faire un entretien assidu durant l'été. Les plates-bandes de la route 185 n'ont pas besoin d'être entretenues en raison des travaux.

21-05081      Bornes électriques

Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu unanimement de faire l'acquisition et l'installation de deux bornes électriques pour les utilisateurs de vélos électriques. Une partie des coûts associés sera subventionnable par l'entremise d'un fond de vitalisation. Le choix des emplacements reste à être déterminé. Le tout sera financé à partir des surplus libres de 2020 et les subventions applicables.

21-05082      Proclamation municipale – Semaine nationale de la santé mentale

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale, Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;



En conséquence, il est proposé par Hugo Tardif, appuyé par Viateur Dubé, que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

21-05083      Appui financier - Association du cancer de l'Est-du-Québec / Hôtellerie Omer-Brazeau

Considérant l'importance de la mission de l'Association du cancer de l'Est du Québec et de l'Hôtellerie Omer-Brazeau qui accueille plus de 2000 personnes annuellement et dont 23% sont des clients provenant du Bas-Saint-Laurent ;

Il est proposé par Carole Desbiens, appuyé par Laurette Lévesque et résolu unanimement d'appuyer l'Association du cancer de l'Est-du-Québec / Hôtellerie Omer-Brazeau pour un montant de 1 000\$.

21-05084      Travaux de réparation de la route du Vieux Chemin Sud

Considérant la condition actuelle de la route du Vieux Chemin Sud et le fait qu'il n'y a pas eu d'entretien sur cette dernière depuis plusieurs années ;

Il est proposé par Nicholas Dubé, appuyé par Carole Desbiens, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat et l'installation de 4 rouleaux de géogrille afin de solidifier une portion problématique de cette route et permettre le renforcement du sol et de sa portance. Cette dépense s'effectuera à partir du poste budgétaire numéro 72-320-00-712 pour une somme approximative de 2 277\$.

21-05085      Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 360 modifiant le Règlement numéro 347 sur la gestion contractuelle

Je, Nicholas Dubé, conseiller au siège no 5 donne avis de motion et dépose le Règlement numéro 360 dans le but de l'adopter à une prochaine réunion. Le Règlement numéro 360 a pour objet de modifier le Règlement numéro 347 portant sur la gestion contractuelle.

Le projet de règlement a été remis aux membres du conseil en début de séance et sera mis à la disposition du public aux endroits désignés par le conseil.

Le projet de règlement se lit comme suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 360 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 347 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le règlement numéro 347 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifiée à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la



majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

21-05086      Changement de régime et de fournisseur d'assurance collective

Considérant la hausse considérable proposée pour 2021 pour le maintien du statu quo sur les couvertures avec l'assureur actuel - *Chambres de Commerce/Johnson Group Inc.* ;

Considérant que l'augmentation proposée est de l'ordre de 25 % ce qui représente un montant additionnel de 7 625\$ pour l'année 2021 comparativement à 2020 ;

Il est proposé par Viateur Dubé, appuyé par Hugo Tardif et résolu unanimement de changer de régime et de fournisseur d'assurance collective et d'adhérer à *UV Assurance* tel que proposé par la soumission émise par Monsieur Étienne Proulx de *Solutions Financières Étienne Proulx Inc./Sunlife*. Ce changement permettra d'économiser un montant de plus de 10 000\$ aux employés et à la municipalité sur les 14 prochains mois pour une police d'assurance qui se veut d'offrir essentiellement les mêmes couvertures que celle actuellement en vigueur. Les changements proposés prendront effet à compter de juin 2021.

21-05087      Embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice de services de loisirs

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Viateur Dubé, il est résolu unanimement d'ouvrir un poste de coordonnateur de services de loisirs et mandate son directeur général, Michael Marmen, d'entamer le processus d'embauche et de sélection des candidats. L'offre sera affichée sur les réseaux sociaux de la municipalité (Facebook et page web), sur la page web de Québec Emploi et/ou possiblement dans un autre circulaire. Les candidats et candidates auront jusqu'à la fin mai pour soumettre leur candidature. Au besoin, cette date pourra être prolongée.

21-05088      Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité du genre ou de l'expression du genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par Laurette Lévesque, appuyé par Carole Desbiens, et résolu unanimement de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner en tant que telle.



21-05089

Période de questions

À 21h00, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont les suivants :

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 h 01, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

Richard F. Dubé, maire

Michael Marmen, directeur général



**LISTES DES COMPTES  
ADOPTÉS À LA SÉANCE DU  
3 MAI 2021**

<b>COMPTE D'AVRIL 2021</b>		
43	Richard F. Dubé	125,00 \$
102	Laboratoire BSL	- \$
110	Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !	- \$
112	Fonds de l'information foncière	20,00 \$
113	Techno-Feu - 1200 degré	427,77 \$
136	Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	386,31 \$
206	CIM - Corporation d'informatique municipale	354,99 \$
224	Régie intermunicipale des Déchets de Témiscouata	7 865,00 \$
311	Buroplus	117,62 \$
338	Servitech	7 397,44 \$
357	Marché St-Ho	- \$
403	Atelier de Soudure Laurier Plourde	- \$
405	Électronique Mercier	- \$
411	Pièces d'autos Michaud Inc.	- \$
422	Chauffage Rivière-du-Loup	8 843,90 \$
427	Surplus général Tardif	34,67 \$
440	Dickner inc.	6 692,89 \$
447	Peterbilt Atlantic	- \$
460	Société coopérative agricole de Saint-Hubert	- \$
468	Automoteur R.D.L. Inc.	240,46 \$
491	Macpek	579,25 \$
550	Les Entreprises Camille Ouellet et Fils Inc.	- \$
568	Transport Guy Hamel	4 540,78 \$
590	Alain Mailloux Dynatech	26,44 \$
601	Sani Express Inc.	22,94 \$
632	Buanderie Rivière-du-Loup	121,32 \$
642	Messer	67,21 \$
646	Carrefour du Camion de R-D-L	626,33 \$
675	M.R. Boucher	- \$
679	Profix de l'Est	390,48 \$
682	Protek Hydraulique	- \$
692	Martin Bastille Inc.	237,39 \$
706	Les Commerçants de la Chaudière	- \$
713	Livraison M.L.	- \$
805	Corporation des Hauts Sommets	3 695,00 \$
900	Josée Chouinard	86,40 \$
1194	Association Forestière Bas-Laurentienne	75,00 \$
1357	Fernand Laterreur (9091-0514 Québec Inc.)	560,50 \$
1361	Association Québécoise du loisir municipal (AQLM)	340,33 \$
1379	Cardio Choc	458,82 \$
1387	Toromont Cat	1 852,75 \$
1394	Les Produits Opti Max	234,00 \$
1396	Toiles et Auvents K.R.T.B. Inc.	574,88 \$
<b>TOTAL DES FACTURES À PAYER D'AVRIL 2021</b>		<b>46 995,87 \$</b>

LISTES DES COMPTES  
ADOPTÉS À LA SÉANCE DU  
3 MAI 2021

<b>SALAIRES</b>		
SALAIRE D'AVRIL	34 476,51 \$	
REER Collectif	674,98 \$	
Avantages sociaux	3 937,16 \$	
CSST	522,19 \$	
ASSURANCES COLLECTIVES	898,96 \$	
<b>TOTAL DES SALAIRES:</b>	<b>40 509,80 \$</b>	<b>40 509,80 \$</b>
<b>BELL CANADA:</b>		
Bureau	207,92 \$	<b>207,92 \$</b>
<b>HYDRO-QUEBEC:</b>		
Edifice municipal	363,68 \$	
Abri postal rue de la Gare	- \$	
Étang rue de la Gare	1 297,61 \$	
Station pompage PP1 - Près du 51, rue Principale	267,52 \$	
Station pompage PP2 - Près du 180, rue Principale	89,59 \$	
Garage	835,96 \$	
Poste incendie Saint-Honoré	329,22 \$	
Poste incendie Saint-Honoré (Fournaise)	1 038,44 \$	
Éclairage public	342,45 \$	
Croix lumineuse	- \$	
Bibliothèque	533,65 \$	
Parc 150e	40,49 \$	
Loyer 99B	277,46 \$	
Poste incendie de Saint-Pierre-de-Lamy	- \$	
Local Association sportive	413,90 \$	<b>5 829,97 \$</b>
<b>VISA DESJARDINS</b>		
Cellulaire voirie	44,22 \$	
Vidéotron	105,71 \$	
Recherche de crédit pépîne	4,00 \$	
Frais de banque annuels	60,00 \$	
Mallage	- \$	<b>213,93 \$</b>
<b>AUTRES COMPTES PAYÉS PENDANT LE MOIS</b>		
Frais de banque	60,60 \$	
FQM Assurances (Assurance pépîne 2010)	208,19 \$	
SAAQ (enregistrement pépîne 20210)	438,81 \$	
Postes Canada (Achat timbres autres)	724,11 \$	
Samuel Lévesque (Avance peinture camions)	4 800,00 \$	
Financière banque nationale (Intérêts égouts)	1 947,45 \$	
Rénovation domiciliaire ou remboursement de taxes	4 699,13 \$	<b>12 878,29 \$</b>
<b>Total des dépenses payées pendant le mois:</b>		<b>59 639,91 \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES:</b>		<b>106 635,78 \$</b>
<p><u>CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS :</u></p> <p>Je certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites ci-haut.</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Michael Marmen, directeur général</p> <p style="text-align: right;">Le 3 mai 2021</p>		